



Les énergies renouvelables seront l'un des thèmes de campagne dans certaines communes, lors des élections municipales de mars 2026. REUTERS

ÉNERGIES RENOUVELABLES

« Il est temps de confier aux collectivités des responsabilités plus importantes »

Dans deux mois, les Français seront appelés aux urnes pour les élections municipales. Parmi les sujets qui feront débat, la transition énergétique et notamment les énergies renouvelables. En Occitanie, la bataille d'influence a commencé.

CÉCILE CHAIGNEAU

L'équilibre géopolitique mondial a subi de nombreuses secousses en 2025 et le changement climatique reste une préoccupation majeure. Dans ce contexte, l'énergie est au cœur de tous les enjeux et la France est à un carrefour stratégique, toujours dans l'attente de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). Des décisions politiques et des orientations industrielles « qui détermineront si notre pays choisit la dépendance ou la souverai-

neté énergétique », brandit le Syndicat des énergies renouvelables (SER) dans son invitation à un déjeuner de presse sur la thématique « Les énergies renouvelables, quels atouts pour l'Occitanie ? » ce 15 janvier à Narbonne (Aude).

Ce n'est pas un hasard. Dans deux mois, les 15 et 22 mars prochains, se dérouleront les élections municipales, « prochaine échéance structurante pour le développement des énergies renouvelables », estime le syndicat, soulignant la nécessaire implication des élus locaux.

« Sur sa lancée mais sans visibilité »

Dans ce contexte électoral, le SER vient de créer une nouvelle commission, consacrée aux enjeux territoriaux du développement des renouvelables. Interrogé par *La Tribune* en amont de ce rendez-vous audois, le président du SER, Jules Nyssen, explique son intention : « Il s'agit de faire se parler les acteurs du monde local avec ceux des énergies renouvelables. Présidée par Anna Wachowiak (di-

rectrice générale adjointe du Groupe Sorégie, NDLR), cette commission a vocation à nous faire travailler sur les sujets liés au partage de la valeur, à la co-construction des projets, ce qui améliorera l'acceptabilité. Mais aussi sur la régionalisation des objectifs de la PPE, quand on en aura une, et sur l'élaboration de propositions en matière de décentralisation dans le cadre des présidentielles à venir ».

L'interminable attente de la PPE agace et inquiète tous les acteurs des énergies renouvelables. « On marche sur la tête : on est sorti du monde du multilatéralisme et de la mondialisation heureuse et il n'y a aucun avenir possible sans souveraineté énergétique, martèle Jules Nyssen. Il faut une planification. Le projet de la stratégie nationale bas carbone (SNBC, ndlr) a été mis en consultation avant les fêtes de fin d'année mais n'aboutira pas avant avril ou mai, et sans PPE, le secteur énergétique fonctionne sur sa lancée mais sans visibilité, ce qui bloque les nouveaux investissements. Dans un contexte perturbé, cela met en doute le bien-fondé des énergies renouvelables et de la décarbonation. Ça casse une dynamique. »

« Les Français plus responsables que leurs dirigeants »

Pourtant, selon un sondage IPSOS du 11 juillet 2025, les énergies renouvelables semblent s'être imposées parmi les priorités des Français : « 87 / jugent la transition énergétique importante pour leur vote aux municipales de 2026, 72 / citent le coût de l'énergie comme leur préoccupation principale liée à l'énergie, 59 / ignorent ou doutent de l'engagement de leur commune, révélant un fort déficit de perception ».

« C'est le côté positif : les Français sont plus

responsables que leurs dirigeants nationaux !, ironise Jules Nyssen. Ce sondage montre qu'ils sont attachés à la souveraineté énergétique et que les énergies renouvelables ne constituent pas un repoussoir dès lors qu'elles ne sont pas instrumentalisées. »

Selon le président du SER, les élections municipales permettront « de réaffirmer que les enjeux de climat et les énergies sont des préoccupations des citoyens, et qu'il est grand temps qu'on confie aux collectivités locales - commune, intercommunalités et Régions - des responsabilités plus importantes ». La production d'énergie se faisant sur les territoires, il estime que « les élus doivent avoir leur mot à dire ».

Conscient qu'il faut continuer à faire œuvre de pédagogie, le SER semble se positionner pour jouer la carte de l'influence. Jules Nyssen annonce d'ailleurs la publication, en février, d'une étude évaluant les retombées fiscales et en termes d'emplois des projets d'énergies renouvelables pour les territoires, dans un contexte de finances locales contraintes.

Selon le sondage IPSOS, 60 / des sondés souhaitent être davantage impliqués dans les décisions énergétiques locales, et Jules Nyssen enfonce le clou : « C'est normal que les citoyens veuillent être plus impliqués et pour ça que les élus devraient avoir plus de pouvoir formel ».

L'Occitanie : potentiel et tensions

En Occitanie, terre du soleil et du vent, pionnière des énergies renouvelables, elles seront un sujet central des campagnes municipales. La présidente de la Région Carole Delga y martèle son mantra, depuis 2016, de « faire de l'Occitanie la première région à énergie positive », les principaux acteurs y sont implantés (grands groupes comme producteurs indépendants : EDF Power Solutions, Qair, Engie Green Urbasolar-AXPO, Valeco-EnBW, Apex Energies, Eléments, Arkolia, etc.) dont certains qui ont choisi d'y installer leur siège social. La production solaire et éolienne terrestre (et bientôt offshore) y est féconde, et certains parcs éoliens ont fait couler beaucoup d'encre dans les médias autour de recours en justice.

« Le Conseil régional donne un cadre réglementaire incitatif et proactif, confirme Antoine Hantz, représentant régional pour l'Occitanie du SER. Dans le cadre de la loi d'accélération des énergies renouvelables, l'État a demandé aux communes de définir des zones d'accélération et en Occitanie, plus de 44 / d'entre elles ont répondu. C'est un levier de développement pour elles en termes de fiscalité, de partage de la valeur. Il peut y avoir des problèmes d'acceptabilité, c'est la raison pour laquelle chaque projet doit être co-construit avec les élus et les riverains. » ▬

PFAS

L'interdiction des « polluants éternels » s'enlise à Bruxelles jusqu'en 2026

LT (AVEC L'AFP)

Le dossier des substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) entre dans une phase de latence administrative à Bruxelles. Si la Commission européenne réaffirme que l'interdiction de ces composés chimiques dans les produits du quotidien demeure une priorité, le calendrier s'étire. Jessika Roswall, commissaire européenne chargée de l'environnement, confirme que la proposition de loi n'est pas attendue avant la fin de l'année 2026 au plus tôt. Ce délai s'explique par la nécessité d'obtenir deux avis cruciaux de l'Agence européenne des produits chimiques (Echa) : le premier sur l'évaluation des risques en mars, le second sur l'impact socio-économique en fin d'année 2026.

Cette échéance repousse d'autant les négociations entre les États membres et les eurodéputés, lesquelles devraient durer plusieurs mois supplémentaires. L'enjeu est de taille pour ces substances surnommées « polluants éternels » en raison de leur extrême résistance à la décomposition. Omniprésents dans les cosmétiques, les ustensiles de cuisine ou les emballages pour leurs propriétés antiadhésives et imperméabilisantes, les PFAS sont associés à des pathologies lourdes : cancers, hausse du cholestérol, troubles de la fertilité et du développement foetal.

Le bras de fer sur les dérogations industrielles stratégiques

La transition vers une Europe sans PFAS se heurte à la réalité de certains secteurs où l'absence d'alternative technique pose problème. La Commission prévoit des exceptions, notamment pour la médecine, mais le périmètre exact de ces dérogations cristallise les tensions. Les organisations environnementales s'inquiètent d'un lobbying industriel intense visant à vider le texte de sa substance, tandis que Jessika Roswall reconnaît des « discussions difficiles » pour les produits non destinés directement aux consommateurs.

La question de la sécurité d'usage, là où les PFAS restent indispensables, demeure sans réponse définitive. Au Parlement européen, la fracture est nette. Un rapport récent, commandé par des eurodéputés de la commission de l'industrie à un cabinet britannique, alerte sur les conséquences d'une interdiction stricte. Selon cette étude pu-

bliée en décembre, proscrire les fluoropolymères et les gaz fluorés constituerait « l'option la plus dommageable » économiquement pour des filières clés comme l'aérospatial, la défense, les semi-conducteurs et les énergies vertes.

Arbitrage entre impératif sanitaire et compétitivité européenne

Ce virage pro-business s'inscrit dans une volonté plus large de l'Union européenne de simplifier l'environnement réglementaire des entreprises dans un contexte de croissance atone. La droite de l'hémicycle européen redoute qu'une législation trop restrictive n'affaiblisse la compétitivité face à la concurrence internationale. Le lobby de la chimie s'est d'ailleurs saisi des conclusions du rapport britannique pour peser sur les débats, déclenchant en retour les critiques des ONG qui dénoncent une analyse biaisée.

En attendant un cadre global, Bruxelles multiplie les mesures sectorielles. Dans le domaine de l'eau, une directive impose déjà un seuil de 0,1 microgramme par litre pour une liste de 20 PFAS préoccupants. Les emballages alimentaires verront leurs concentrations plafonnées dès le mois d'août, et les jouets devront s'affranchir de ces polluants d'ici 2030. Ces ajustements fragmentés soulignent la difficulté de légiférer d'un bloc sur une famille de substances aussi vaste que complexe.

La France en précurseur sur le marché du textile et des cosmétiques

Face à la lenteur du processus communautaire, Paris a choisi de devancer l'agenda européen. Depuis le 1^{er} janvier, une législation française interdit l'usage de certains PFAS dans les vêtements, les chaussures, les cosmétiques et les farts pour skis. Cette loi prévoit des dérogations limitées et accorde un délai de douze mois aux industriels pour écouler les stocks fabriqués avant l'entrée en vigueur de la mesure.

Cette avance française place les acteurs du textile dans une position singulière. S'ils bénéficient de cette concession pour la gestion des stocks, ils appellent désormais à une harmonisation rapide à l'échelle de l'Union, espérée pour 2027. L'objectif est d'éviter une distorsion de concurrence au sein du marché unique, alors que la France fait figure de laboratoire législatif sur la fin des polluants éternels dans les produits de grande consommation. ▬